



# AUTORISATION PARENTALE

(À remplir et à renvoyer avant le mardi 7 juin 2022)

Votre enfant souhaite devenir membre du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de la Ville de Marseille. Afin de lui permettre de participer à ce dispositif, il est nécessaire de remplir cette autorisation parentale, valable pour toute la durée du mandat et en différents lieux.

Je(nous) soussigné(s) .....

Représentant(s) légal(aux) de .....

- Autorise(ons) mon enfant à déposer sa candidature et faire sa campagne pour le CMJ
- Autorise(ons) mon enfant à participer à toutes les actions liées au CMJ
- Autorise(ons) mon enfant à rentrer seul à l'issue des réunions du Mercredi et de toutes les activités extérieures en lien avec les projets du CMJ
- Autorise(ons) mon enfant à être véhiculé par les moyens de transport de la Ville de Marseille pour tout déplacement dans le cadre des activités du CMJ
- Autorise(ons) la Ville de Marseille à utiliser l'image, la silhouette, la voix de mon enfant dans diverses publications quel qu'en soit le support (papier, film, vidéo, site internet...), dans le respect des dispositions légales en vigueur, et ce, sans contrepartie financière
- Autorise(ons) les responsables du CMJ à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de santé et la sécurité de mon enfant sur demande d'un médecin
- Autorise(ons) mon enfant à recevoir par courrier, courriel et téléphone, les différentes informations relatives au CMJ (réunions, invitations, programmes...)
- Atteste(ons) avoir pris connaissance du règlement intérieur du CMJ avec mon enfant, et en accepte les conditions
- Prends(nons) note que mon enfant doit disposer d'une assurance responsabilité civile et individuelle couvrant les accidents corporels

Fait à Marseille, le ..... / ..... / .....

Signatures des responsables légaux



VILLE DE  
MARSEILLE